

SÉANCE
EXTRAORDINAIRE

Du 15 mars 2022 de la Ville de L'Épiphanie tenue à 16 h 15, au lieu ordinaire des séances, sous la présidence du maire Steve Plante, et à laquelle assistaient les conseillers suivants: Michel Ouellet, Michel Martineau, Manon Leblanc, Dona Bouchard, Stéphane Amireault et Vicky Robichaud.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Steve Plante procède à l'ouverture de la séance et constate le quorum.

Confirmation de la convocation de la présente séance extraordinaire

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance conformément à la Loi. La greffière dépose le certificat de transmission de documents.

80-03-2022

Résolution approuvant l'ordre du jour de la présente séance

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Michel Ouellet
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault
et RÉSOLU à l'unanimité:

D'approuver l'ordre du jour de la présente tel que déposé.

----- A D O P T É E -----

Avis de motion, présentation et dépôt du projet de Règlement d'emprunt numéro E-014 décrétant des dépenses, un emprunt et des travaux de réfection d'infrastructures municipales de la rue Amireault entre la 4^e Avenue et la 5^e Avenue

Monsieur le Conseiller Michel Martineau présente et dépose le projet du Règlement d'emprunt numéro E-014 décrétant des dépenses, un emprunt et des travaux de réfection d'infrastructures municipales de la rue Amireault entre la 4^e Avenue et la 5^e Avenue.

Le projet de règlement autorise le financement des travaux de réfection d'infrastructures municipales de la rue Amireault entre la 4^e Avenue et la 5^e Avenue. Le coût estimé du projet est de 680 015 \$ incluant les travaux, les services professionnels, les taxes, du financement temporaire et une marge d'imprévu.

Monsieur le Conseiller Michel Martineau donne avis que lors d'une séance ultérieure du conseil municipal, le Règlement d'emprunt numéro E-014 sera présenté pour adoption.

Période de questions du public

Le président invite les personnes présentes à poser des questions.

81-03-2022

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est
PROPOSÉ par Madame la Conseillère Dona Bouchard
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Michel Ouellet
et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

De lever la séance à 16 h 27.

----- ADOPTÉE -----

STEVE PLANTE
Maire

FLAVIE ROBITAILLE
Greffière